



Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211021-21_10_21_12-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

15 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **21 octobre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

21/10/2021/12

NOMBRE DES MEMBRES	
EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	31
VOTANTS :	35

Objet : Maison des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs parents (MAPD 21)

La Maison Des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs Parents (MDAP21), anciennement dénommée ADOSPHÈRE, propose un espace d'échanges et d'écoute :

- Pour tous les jeunes de 11 à 25 ans qui souhaitent parler de leurs difficultés, poser des questions,
- Pour les parents d'adolescents préoccupés par le comportement ou la santé de leurs jeunes,
- Pour les professionnels en lien avec l'adolescence, désireux de soutien et de sensibilisation.

Située 19, rue Bannelier à DIJON, cette structure organise également des permanences au sein de 30 communes du département.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise n'étant pas signataire d'un Contrat Local de Santé, le territoire ne bénéficiait pas, jusqu'à présent, de ce service. Ce constat, relevé lors du diagnostic de la Convention Territoriale Globale (CTG), a permis de réaliser un travail de mise en lien entre le Collège Albert CAMUS à GENLIS et la MDAP21 : une permanence ponctuelle provisoire a été mise en œuvre en juin 2021 pour répondre aux besoins amplifiés par la crise sanitaire.

L'atelier CTG Jeunesse « Prévention et Santé » qui a mis en lumière la nécessité de pérenniser cette action, tout en proposant également un créneau d'accueil supplémentaire à destination des jeunes non scolarisés à GENLIS et des parents du territoire. Par conséquent, Monsieur le Président a sollicité le Conseil Départemental pour bénéficier de ce dispositif malgré l'absence de Contrat Local de Santé.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Monsieur le Président souhaite donc informer les membres du Conseil Communautaire que cette demande d'implantation de la Maison Des Adolescents de Côte-d'Or et de leurs Parents (MDAP21) a été validée pour une présence :

- 1) Hebdomadaire, au sein du collège Albert CAMUS,
- 2) 2 fois par mois, sur rendez-vous, au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** cette nouvelle implantation sur le territoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 21 octobre 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER